

AVIS PUBLIC

Demande de démolition

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une demande de permis de démolition pour l'immeuble situé au 165, rue Principale a été adressée au Comité de démolition de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague en vertu du règlement numéro 22-162 relatif à la démolition d'immeubles.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dont le bureau est situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, au 140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague, J0S 1T0.

Le Comité de démolition entendra toute personne intéressée et statuera sur ladite demande à sa réunion qui se tiendra le jeudi 17 octobre 2024 à 16 h, dans la salle de conférence située au 4^e étage de l'hôtel de ville, au 140, rue Principale, Saint-Louis-de-Gonzague, J0S 1T0.

La présente demande de permis de démolition ne vise pas un immeuble patrimonial.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 2^e jour du mois d'octobre 2024.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière